
4K MANAGEMENT

Société par Actions Simplifiée Unipersonnelle

au capitale de 300 euros

Siège social : 11 RUE DE LA COMEDIE

50100 CHERBOURG-EN-COTENTIN

RCS 915287601

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE PORTANT AUGMENTATION DE CAPITAL DU 26 DECEMBRE 2023

Le 11 DECEMBRE 2023,

A 16 HEURES,

L'an **Deux mille Vingt Trois**, le **VINGT SIX DECEMBRE.**, à **URVILLE-NACQUEVILLE LA HAGUE**, Monsieur **PAPA SABARA.**, associé unique et président de la société **4K MANAGEMENT**, société par actions simplifiée au capital de 300 € (TROIS CENTS EUROS), immatriculée au RCS de **CHERBOURG** sous le numéro **915 287 601**, et dont le siège social est situé **100 RUE DES ROSEAUX 50460 URVILLE-NACQUEVILLE LA HAGUE** a tenu une Assemblée Générale en vue de procéder à l'augmentation du capital de la société ainsi renforcer sa solidité financière.

Après avoir exposé a pris les décisions suivantes concernant le capital de la société

- Augmentation du capital
- Modification des statuts en conséquence ;
- Pouvoirs en vue des formalités

PREMIERE RESOLUTION

L'associé unique décide d'augmenter le capital social de 300 euros, afin de le porter de 300 euros à 36589 euros, par incorporation des réserves et divisé en 10.000 actions de 3,6589€ numérotées de 00001 à 10.000 inclus

DEUXIEME RESOLUTION

En conséquence de cette augmentation de capital, l'associé décide de modifier les articles 6 et 7 des statuts comme suit :

ARTICLE 6 - FORMATION DU CAPITAL

Papa Ibrahima SABARA, associé unique, apporte à la Société une valeur totale de 36589 euros, soit :

- En numéraire une somme de 36589 euros

Ce capital est entièrement libéré.

La partie libérée des apports en numéraire, a été dès avant ce jour déposée à la banque, sur un compte ouvert au nom de la Société.

ARTICLE 7 – CAPITAL

Le capital social est fixé à 36589 euros, divisés en 10000 actions de 3,6589 euro chacune, entièrement libérée et attribuée en totalité à l'associé unique, en rémunération de son apport en numéraire.

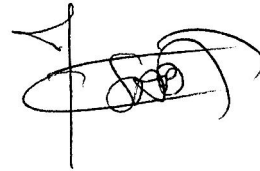
En cas de pluralité d'associé, ces actions sont réparties entre les associés en proportion de leurs droits.

TROISIEME RESOLUTION

L'assemblée donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

L'associé unique.

Mr SABARA Papa

A handwritten signature in black ink, consisting of a stylized 'S' followed by a series of loops and a vertical line at the end.